

FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION (INSTANCE BASSINS EQFE) SUR UNE MODIFICATION D'UNE DECISION D'AGREMENT CISP

Version DFP du 2 août 2022

Références légales :

- Articles 9 et 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

CHAMBRE EMPLOI-
FORMATION DE :

Namur

Date de remise d'avis :

Dénomination du CISP :

Le Tremplin

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue :

Rue Bourgmestre-Bribosia

Numéro :

Boîte :

Code postal :

Localité :

DINANT

Avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les modifications de la demande d'agrément proposées par le CISP

Reproduisez le tableau ci-dessous pour chaque demande de modification introduite par le CISP dans son formulaire.

Type de modification (1) : nombre d'heures agréées (avec impact financier)	Avis rendu (2) : Favorable
Filière 1 : Essais-métiers EFT – Orientation professionnelle	
Motivation :	
Dans son dernier rapport analytique et prospectif paru en novembre 2021 (www.bassinfe-namur.be/rapport-analytique-et-prospectif-2021-et-diagnostics-sectoriels), l'IBEFE de Namur soulignait une nouvelle fois les besoins importants en termes d'offres d'orientation et découverte métiers sur le bassin de Namur.	
Voici ces principaux constats en la matière :	
« Beaucoup de métiers et notamment de métiers pour lesquels il existe de réelles perspectives d'emploi restent encore inconnus, mal connus et/ou font l'objet de préjugés, souffrent d'un déficit en termes d'image. Les jeunes et les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent dès lors pas aux options et formations qui mènent à ceux-ci et certaines d'entre elles ferment ou ne peuvent ouvrir. Cette méconnaissance des métiers est également source d'abandons en cours de formation.	

Il est donc indispensable de mettre en place et de développer plus d'actions de découverte, de promotion et de valorisation des métiers : à destination des jeunes et des personnes sans emploi, mais également à destination des parents, des acteurs de l'orientation, des accompagnateurs, enseignants, chefs d'ateliers, ... (exemples : stages d'observation, journées découverte métiers, de séances d'acculturation en entreprises ou en centres de compétences , organisation de modules courts d'essais métiers, ...). »

Récemment, plusieurs acteurs namurois de l'Emploi et la Formation ont témoigné de besoins croissants en termes d'actions d'orientation pour leur public. Ils décrivent un public de plus en plus précarisé et de plus en plus « perdu » quant à son projet professionnel. Ils s'accordent aussi sur le constat de la nécessité d'un travail plus long et plus en profondeur avec le public afin de parvenir à faire émerger des projets réalistes et concrets.

En ce qui concerne l'offre disponible sur le territoire, l'asbl TREMPLIN est la seule à proposer une offre de formation structurelle en orientation sur la commune de Dinant, commune située dans le sud de la Province de Namur, où l'offre d'accompagnement est plus restreinte et le taux de chômage plus élevé. L'appel à projets « Appui aux parcours vers l'Emploi » permet d'envisager 6 autres offres potentielles en orientation sur la commune mais celles-ci ne sont à ce jour ni assurées ni programmées dans un agenda défini. En outre, les offres émergeant de cet appel à projets sont de plus courte durée et ne proposent dès lors pas le même service en ce qui concerne l'intensité et la continuité de l'accompagnement des publics. En conséquence, ne répondant pas aux mêmes besoins, ils ne s'adressent pas non plus au même type de public. Ces offres sont donc complémentaires à l'offre structurelle.

Dès lors, comme en 2020, 2021 et 2022, les membres de la Chambre Emploi Formation de Namur reconnaissent la plus-value d'un tel projet, particulièrement pour répondre aux besoins d'insertion des demandeurs d'emploi. Le projet d'orientation et d'essai-métiers proposé par l'asbl LE TEMPLIN est en lien avec les recommandations et les actions de l'IBEFE de Namur. En effet, les mises en situation professionnelle et les stages de formation professionnelle permettent de découvrir au mieux les réalités des métiers et leurs environnements professionnels. Cette démarche de terrain immerge le public dans des réalités concrètes qui leur permettront d'opérer un choix professionnel de façon plus pertinente.

Etant donné les besoins importants du public et l'offre relative de filière d'orientation, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément. **Toutefois, ils recommandent une nouvelle fois au porteur de projet d'élargir les opportunités de découverte de métiers différents en veillant à offrir à toutes les personnes qui le souhaitent la possibilité de réaliser un stage découverte en dehors de l'ASBL et/ou de se faire accompagner par un conseiller en orientation dès lors que l'offre proposée au sein de l'asbl ne correspondrait pas, au terme du processus d'essais-métiers, aux desiderata des demandeurs d'emploi. Pour ce faire, ils invitent l'asbl TREMPLIN à développer des partenariats variés, particulièrement avec d'autres CISP du territoire situés eux aussi au Sud de la Province. Les Membres de la CEF recommandent aussi au porteur de projet de prendre part à la dynamique de réseau des CISP namurois et de prendre contact avec la CNFA, la Coordination Namuroise des Formations à l'Autonomie qui est la plateforme des CISP actifs sur le territoire de Namur (www.cnfa.be).**

(1) Choisir parmi : dénomination du CISP / intitulé de filière / catégorie de filière / cadre méthodologique de filière / nombre d'heures agréées (avec impact financier)

(2) Favorable – Réserve – Défavorable